


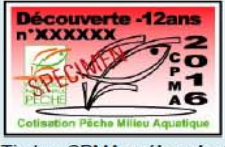


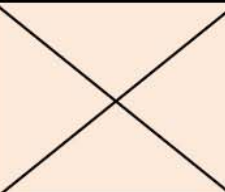




TARIFS CARTES DE PECHE 2016

Cartes		Timbres	Tarifs 2016		
Carte Personne majeure interfédérale Carte annuelle « personne majeure » avec « vignette EHGO » incluse. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Carte donnant accès aux 74 départements de l'EHGO et du CHI, et 17 de l'URNE. Tarif unique au sein de l'EHGO		CPMA	FNPF	25,00 €	
			FDAAPPMA	Agence de l'eau	8,80 €
		Cotisation		20,20 €	
		AAPPMA		Cotisation	21,00 €
		EHGO		Vignette	20,00 €
		TOTAL	Imposé EHGO	95,00 €	
Carte Personne majeure Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.		CPMA	FNPF	25,00 €	
			FDAAPPMA	Agence de l'eau	8,80 €
		Cotisation		20,20 €	
		AAPPMA		Cotisation	21,00 €
		TOTAL	Engagement FD/EHGO	75,00 €	
Carte Personne mineure Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Carte incluant la réciprocité EHGO.		CPMA	FNPF	2,20 €	
			FDAAPPMA	Agence de l'eau	0,00 €
		Cotisation		8,50 €	
		AAPPMA		Cotisation	9,30 €
		TOTAL	Engagement FD/EHGO	20,00 €	
Carte Découverte Carte annuelle « Découverte » Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche, une seule ligne Carte incluant la réciprocité EHGO.		CPMA	FNPF	0,50 €	
			FDAAPPMA	Agence de l'eau	0,00 €
		Cotisation		2,50 €	
		AAPPMA		Cotisation	3,00 €
TOTAL	Imposé FNPF	6,00 €			
Carte Journalière Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément le jour de validité.		CPMA	FNPF	2,20 €	
			FDAAPPMA	Agence de l'eau	1,00 €
		Cotisation		2,00 €	
		AAPPMA		Cotisation	4,80 €
		TOTAL	Engagement FD/UR/EHGO	10,00 €	
Carte Hebdomadaire 1- avec le timbre cpma préimprimé Validité 7 jours consécutifs, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Carte incluant la réciprocité EHGO.		CPMA	FNPF	8,50 €	
			FDAAPPMA	Agence de l'eau	3,80 €
		Cotisation		9,85 €	
		AAPPMA		Cotisation	9,85 €
		TOTAL		Imposé FNPF	32,00 €
		Carte Hebdomadaire 2- sans le timbre cpma préimprimé Validité 7 jours consécutifs, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité.		CPMA	FNPF
FDAAPPMA	Agence de l'eau				0,00 €
	Cotisation			9,85 €	
	AAPPMA			Cotisation	9,85 €
TOTAL	Imposé FNPF			19,70 €	
Carte « Découverte Femme » Carte annuelle « Découverte Femme » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche, une seule ligne. Carte incluant la réciprocité EHGO.		CPMA	FNPF	3,50 €	
			FDAAPPMA	Agence de l'eau	8,80 €
		Cotisation		9,85 €	
		AAPPMA		Cotisation	9,85 €
TOTAL	Imposé FNPF	32,00 €			
Vignette EHGO Vignette donnant accès aux 74 départements de l'EHGO et du CHI et 17 de l'URNE Uniquement pour les détenteurs d'une simple carte « Personne majeure » n'ayant pas fait le choix de la carte majeure interfédérale au départ. Tarif unique au sein de l'EHGO		EHGO	Vignette	30,00 €	
		TOTAL	Imposé EHGO	30,00 €	

Informations complémentaires...

⇒ Achat de la carte de pêche sur Internet www.cartedepeche.fr



⇒ En cas de perte de la carte de pêche, possibilité de réimpression auprès de son dépositaire ou de la Fédération départementale, sans frais supplémentaire.

⇒ Les cartes « Personne mineure », « découverte », « découverte femme » et « hebdomadaire » bénéficient gratuitement de la réciprocité EHGO, CHI et URNE.

⇒ Carte Hebdomadaire sans le timbre pré-imprimé :

Cette carte sans CPMA sera destinée à un pêcheur issu d'un département non réciprotaire, et qui aura déjà acquitté sa CPMA annuelle (détenteur d'une carte « personne majeure » ou « découverte femme »).

⇒ Accès aux 17 départements du Groupement de l'URNE (Union Réciprotaire du Nord-Est)

Les pêcheurs détenteurs de la carte Interfédérale ou de la vignette EHGO à 30 € pourront, sans supplément, s'adonner à leur loisir dans les **17 départements (*)** qui la composent (au sein de leurs associations réciproitaires).

(*) 02 Aisne, 08 Ardennes, 10 Aube, 25 Doubs, 51 Marne, 52 Haute Marne, 54 Meurthe et Moselle, 55 Meuse, 57 Moselle, 59 Nord, 60 Oise, 62 Pas de Calais, 67 Bas Rhin, 68 Haut Rhin, 76 Seine Maritime, 80 Somme, 88 Vosges.

Avec la carte de pêche InterFédérale 2016, pêchez plus loin...



La carte de pêche InterFédérale à 95€ permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciproitaires des 91 départements adhérents au CHI / EHGO / URNE

